

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**Séance ordinaire du 6 juin 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 6 juin 2023 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : messieurs André Thibodeau, Julien Fournier et Nicolas Paris-Lafrance ainsi que madame Marie V. Laporte, tous conseillers et conseillère sous la présidence du maire, monsieur Christian Massé. Sont absents : Madame Catherine Belleau-Arsenault, conseillère au siège #4 ainsi que madame Geneviève Bergeron, conseillère au siège #5.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

**06-23-078**

**1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par monsieur André Thibodeau  
Appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023**

**2. CORRESPONDANCE**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

- 3.1** Adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2023
- 3.2** Maire suppléant pour juillet, août et septembre 2023
- 3.3** Rapport des faits saillants du rapport états financiers – Maire
- 3.4** Congrès de la FQM – Autorisation
- 3.5** Notos trail – Autorisation passage Route 263
- 3.6** Câblage informatique futur hôtel de ville – SM informatique
- 3.7** Vacances estivales 2023

**4. LÉGISLATION**

- 4.1** Adoption du règlement numéro 359-2023 modifiant le règlement numéro 352-2022 relatif à la tarification pour l'utilisation des infrastructures et des services de la municipalité afin de modifier la tarification liée au service de l'urbanisme

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**9. LOISIRS ET CULTURES**

- 9.1** Activités à venir

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**10.1** Entente de service d'inspection avec la MRC d'Arthabaska et désignation des personnes responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation de l'urbanisme incluant les permis de puits et d'installation septique.

**10.2**

**10.3**

**10.4**

**10.5**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**06-23-079 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2023**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 2 mai 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 2 mai 2023 et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. CORRESPONDANCE**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**06-23-080    3.1    ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **94 716,01 \$**.

**ADOPTÉE**

**06-23-081    3.2    MAIRE SUPPLÉANT POUR JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu de nomme monsieur Julien Fournier comme maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2023.

**ADOPTÉE**

**3.3    RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT ÉTATS FINANCIERS – MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance de conseil du 6 juin 2023, j'ai le plaisir à titre de maire et au nom de mes collègues du conseil municipal, de vous présenter les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

Les états financiers ont été vérifiés par la firme comptable « Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. » déposés et présentés publiquement en séance extraordinaire du conseil, le 17 avril 2023. Ce rapport indique que les états

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

financiers dans leurs aspects significatifs donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER  
REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

<b>REVENUS</b>	
Taxes	1 010 961 \$
Transferts	335 102 \$
Services rendus	4 131 \$
Autres revenus	84 818 \$
Investissements	283 759 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 718 771 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	296 646 \$
Sécurité publique	126 963 \$
Transport	708 672 \$
Hygiène du milieu	113 778 \$
Santé et bien-être	3 036 \$
Aménagement, urbanisme	45 356 \$
Loisirs et cultures	61 832 \$
Frais de financement	29 364 \$
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 385 647 \$</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 718 771 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement avant les conciliations fiscales</b>	<b>333 124 \$</b>

Éléments de conciliation à des fins fiscales :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Excédent de l'exercice	333 124 \$
Moins revenus d'investissement	(283 759 \$)
<b>Excédent de fonctionnements avant conciliation</b>	<b>49 365 \$</b>
Amortissement des immobilisations	226 922 \$
Remboursement dette long terme	(62 051 \$)
Transfert d'activités d'investissements	(32 723 \$)
Excédent (déficit) accumulé	(3 152 \$)
Autres éléments de conciliation	437 \$
	<b>129 433 \$</b>
<b>Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>178 798 \$</b>

**Excédent de fonctionnements :**

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers démontrent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 178 798 \$. Le surplus cumulé a donc passé de 537 996 \$ à 716 795 \$.

Nous voulons vous réitérer l'importance d'avoir un surplus cumulé. Ce montant cumulé nous fournit une marge de manœuvre pour palier en cas d'imprévus et nous aidera à financer des projets à venir comme vous le faites dans vos budgets personnels. Le fait d'avoir un surplus cumulé est signe d'une bonne gestion financière. Il permet d'éviter d'être déficitaire et d'être dans l'obligation de faire un règlement d'emprunt pour combler ce déficit comme nous l'avons fait en 2018.

Dans notre situation actuelle, le surplus nous aidera dans la relocalisation des bureaux et de la bibliothèque, dans les travaux des de nos infrastructures routières, et pour absorber une partie de la hausse des coûts probables pour le déneigement.

**Niveau d'endettement à long terme :**

L'endettement total net à long terme de la Municipalité est assumé comme suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Dettes total long terme de la Municipalité	1 369 604 \$
Programme d'aide en environnement, emprunt déboursé par le citoyen ayant fait une demande (conformité d'installation septique)	11 482 \$

À ce montant, il faut joindre la quote-part des dettes de la MRC qui s'élève à 92 311 \$.

Les dettes de la MRC se déclinent en deux soit une partie pour la création de la SDDA (Gesterra) et une dette pour le centre administratif.

Le total du fardeau fiscal réel pour les contribuables est de 1 369 604 \$. Il faut expliquer que la dette de la municipalité n'est pas de 1 369 604 \$. Nous avons fait un emprunt de 1 280 000 \$ pour les travaux de la RIRL dont 85 % reviennent au MTQ. En fait, de ce montant, 1 088 000 \$ revient au MTQ, et un montant de 192 000 \$ à la charge de la municipalité. La charge de 1 088 000 \$ sera enlevée de notre dette à long terme lors du dépôt des états financiers de l'exercice 2023.

**Endettement à long terme :**

$$1\,369\,604 \$ + 92\,311 \$ = 1\,461\,915 \$$$

Le ratio de l'endettement total à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée pour l'année 2021 était de 0.47 \$ du 100 \$ d'évaluation avant d'atteindre 0.38 \$ en 2022. À titre comparatif, ce ratio s'établissait en 2022 à un montant de 1.10 \$ pour l'ensemble des municipalités du Québec entre 0 à 1 999 citoyens. Notre situation est enviable considérant que notre taux d'endettement est bas. Cette situation est d'autant plus pertinente considérant que des emprunts seront nécessaires pour la construction du futur bâtiment municipal et de l'entretien de notre infrastructure routière.

**Rémunération des élus 2022 :**

	<b>Rémunération</b>	<b>Allocation de dépenses</b>
Christian Massé, Maire	6 854 \$	3 427 \$
André Thibodeau, conseiller	2 285 \$	1 143 \$
Isabelle Meunier	191 \$	96 \$

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Catherine Belleau-Arsenault	2 285 \$	1 143 \$
Julien Fournier	2 285 \$	1 143 \$
Marie V. Laporte	1 714 \$	857 \$
Geneviève Bergeron	2 285 \$	190 \$
Nicolas Paris-Lafrance	1 133 \$	666 \$
Steve Thibodeau	380 \$	280 \$

**Rémunération et l'allocation de dépenses d'un organisme supramunicipal 2022 :**

<b>Organisme Supramunicipal</b>	<b>Nom de l' élu</b>	<b>Rémunération</b>
MRC Arthabaska	Christian Massé, Maire	3 239.07 \$

Monsieur Massé fait partie du comité de la politique culturelle et siège sur la commission d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et sur le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Il est également un membre du Comité consultatif en urbanisme à la municipalité.

**Réalisation de l'année 2022 :**

- Travaux dans le chemin Craig et le 4<sup>e</sup> Rang (fondation de chemin sur certains tronçons, changement de ponceaux, rechargement) dans le cadre de la subvention RIRL année 1;
- Creusage des fossés dans le chemin Craig et le 4<sup>e</sup> rang;
- Rechargement municipal sur la route Binette, la route Grenier, la route Caron, dans le 3<sup>e</sup> Rang de la route P.E. Lambert à la route Caron ainsi que deux tronçons dans le rang Allaire pour un tonnage de 9 568 tonnes;
- Travaux effectués dans les chemins fermés l'hiver;
- Travaux au garage municipal (changement de la tôle extérieur, changement d'éclairage intérieur, changer les portes d'acier et fermer le mur entre l'entrepôt à sable et le garage);
- Les honoraires et la préparation des travaux pour les travaux dans la RIRL - année 2 soit pour la route Dussault, le 3<sup>e</sup> Rang de la route Dussault à la rue Principale, la rue Principale ainsi que la rue Yves-Boissonneault;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

- Les honoraires et la préparation des travaux pour le futur bâtiment pour les bureaux municipaux et la bibliothèque.

**Orientation du budget 2023 :**

- Travaux dans le cadre de la subvention RIRL - année 2 pour la route Dussault, le 3<sup>e</sup> Rang de la route Dussault à la rue Principale, la rue Principale ainsi que la rue Yves-Boissonneault (ponceaux, fondation sur certains tronçons, rechargement, pavage rue Principale);
- Continuité des honoraires et de la préparation des travaux pour le futur bâtiment des bureaux municipaux et de la bibliothèque;
- Rechargement dans le 3<sup>e</sup> Rang de la route Caron à la Grande-Ligne, dans le 5<sup>e</sup> Rang sur une longueur d'environ 500 m., dans le 4<sup>e</sup> Rang finaliser la partie non rechargée l'année dernière, dans la route Lafrance ainsi qu'un tronçon dans le rang Allaire;
- Creusage des fossés dans le 3<sup>e</sup> Rang dans la partie restante, dans le 4<sup>e</sup> Rang ce qui n'a pas été fait l'année dernière, dans la route Lafrance, dans le 5<sup>e</sup> Rang;
- À la suite des travaux dans la RIRL - année 2, nous allons effectuer le creusage des fossés dans les chemins touchés par les travaux mentionnés ci-haut.

**Conclusion :**

Les membres du conseil sont sensibles aux finances municipales, car tout comme vous, ils sont impactés financièrement par les décisions prises. Le souhait est que les décisions d'aujourd'hui soient un plus dans le futur pour le développement économique, communautaire et culturel de la communauté. À chaque dollar qui est investi, les élus s'arrêtent et se demandent si l'investissement est favorable pour le bien de la municipalité et de sa communauté. La gestion des finances municipales demeure toujours une très grande préoccupation.

Sachez que je suis disponible ainsi que les conseillers et le personnel administratif pour répondre à vos questions à la suite de la lecture de ce rapport des faits saillants.

Christian Massé, maire

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**06-23-082 3.4 CONGRÈS DE LA FQM – AUTORISATION**

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'autoriser Christian Massé, maire, de procéder à son inscription pour le congrès de la FQM qui aura lieu au Centre des congrès de Québec du jeudi 28 au samedi 30 septembre 2023 au coût de 945 \$ plus les taxes applicables. Les dépenses afférentes au congrès seront payées par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**06-23-083 3.5 NOTOS ULTRA-TRAIL – AUTORISATION PASSAGE ROUTE 263**

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement du Notos Trail nous demande l'autorisation de traverser la rue Corriveau (route 263) pour se diriger vers la rue Guillemette, et ce, jusqu'à l'entrée du sentier des trotteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons également accepté de prêter gratuitement le Centre sportif Aciers Solider pour cet événement sportif;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'autoriser le passage de l'événement du Notos Ultra-Trail sur la rue Corriveau (route 263) pour se rendre à la rue Guillemette pour rejoindre le sentier des trotteurs.

**ADOPTÉE**

**06-23-084 3.6 CÂBLAGE INFORMATIQUE FUTUR HÔTEL DE VILLE – SM INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé à deux entreprises une soumission pour le câblage informatique des futurs bureaux municipaux;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu des soumissions budgétaires des deux entreprises suivantes soit Rhesus ainsi que SM informatique;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission budgétaire de SM informatique était la plus basse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu que lorsque le moment sera venu nous travaillerons avec SM informatique nous ayant fourni la soumission la plus basse.

**ADOPTÉE**

**06-23-085    3.7    VACANCES ESTIVALES 2023**

Il est proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu de procéder à la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales soit du 20 juillet au 6 août. Le bureau reprendra selon les heures d'ouverture le lundi 7 août.

**ADOPTÉE**

**4.    LÉGISLATION**

**06-23-086    4.1    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2022 RELATIF À LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION LIÉE AU SERVICE DE L'URBANISME**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 352-2022 est entré en vigueur le 20 décembre 2022;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de regrouper toutes les tarifications en lien avec le service de l'urbanisme à l'intérieur de ce règlement;

**ATTENDU QUE**, dans ce contexte, il a lieu d'ajouter la tarification en lien avec les demandes de démolition devant être traitées par le comité de préservation du patrimoine bâti ainsi que les usages conditionnels;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 2 mai 2023, un avis de motion a été donné par madame Geneviève Bergeron et un projet de règlement a été déposé par celle-ci au Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère madame Marie V. Laporte et appuyé par le conseiller monsieur Julien Fournier qu'il soit adopté le Règlement numéro 359-2023 modifiant le Règlement numéro 352-2022, qui se lit comme suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. La grille de tarification de l'annexe « D », intitulée « Tarification services municipaux – Service de l'urbanisme », est remplacée par la nouvelle grille de tarification jointe à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**9. LOISIRS ET CULTURES**

- Soirée Danse Trad, vendredi 16 juin sous chapiteau au Centre sportif Aciers Solider
- Soccer pour débutants et intermédiaires, tous les mercredis à 18 h 30 sur le terrain derrière le centre sportif dès le 17 mai 2023
- Pickleball, tous les lundis après-midi à 13 h 15 et tous les mercredis soir à 18 h 30 dès le 5 juin 2023
- Une épluchette de blé d'Inde, dégustation de hot-dogs et un feu de camp sur le terrain du Centre sportif le 19 août 2023
- En septembre – il y aura la 3<sup>e</sup> édition du Marché Nomade et le concours des citrouilles
- En octobre – La Maison hantée et le concours de décoration de citrouilles
- Décembre - La Fête de Noël des enfants

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**06-23-087 10.01 ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MRC D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES RESPONSABLES POUR L'APPLICATION ET L'ÉMISSION DES PERMIS PRÉVUS PAR LA RÉGLEMENTATION DE L'URBANISME INCLUANT LES PERMIS DE PUIITS ET D'INSTALLATION SEPTIQUE.**

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester;

**CONSIDÉRANT** les modalités applicables à ce service d'inspection;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur André Thibodeau, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester désigne tous les inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement embauchés à la MRC d'Arthabaska à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par un des inspecteurs de la MRC d'Arthabaska étant donné notre entente au service d'inspection avec celle-ci.

**ADOPTÉE**

**10.02**  
**10.03**  
**10.04**  
**10.05**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**06-23-088 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance à 21 h 16 que la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

(S) SIGNÉ  
\_\_\_\_\_  
Christian Massé  
Maire

(S) SIGNÉ  
\_\_\_\_\_  
Chantal Baril  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 4 juillet 2023

\_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_